



Refus de mutation et de rupture conventionnelle

Par **violettina**, le **07/01/2015** à **17:34**

bonjour,

Je travaille pour une association d'aide à la personne, j'ai demandé une mutation interne car je déménage vers un autre secteur. Elles ont une agence la ou je vais, cela m'a été refusé motif: pas de travail sur le secteur demandé.

J'ai demandé une rupture conventionnelle cela m'a été refusé motif: économique.

j'aimerais connaître si elles ont le droit de refuser mes 2 demandes.

Coedatement

Par **P.M.**, le **07/01/2015** à **18:50**

Bonjour,

Sauf si l'employeur ne faisait pas preuve de bonne foi en vous refusant la mutation demandée pour des raisons légitimes, il a cette possibilité surtout qu'appareùent, il n'y a pas de poste vacant...

La rupture conventionnelle implique l'accord des deux parties, elle peut donc également vous être refusée...